

Arrêté n°2019– 012

Portant sur la création d'un service de région académique des achats (SRAA)

La rectrice de la région académique Hauts-de-France,

Vu le décret n°2019-1200 du 20 novembre 2019 relatif à l'organisation des services déconcentrés des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret du 14 février 2018 portant nomination de Madame Valérie CABUIL, Rectrice de la Région académique Hauts-de- France, rectrice de l'académie de Lille,

Vu les avis du Comité Régional Académique en date du 7 octobre et du 20 novembre 2019

Vu l'avis des CTSA réunis conjointement le 9 décembre 2019

Vu l'avis du CTA en formation conjointe réuni le 11 décembre 2019

ARRETE

Article 1^{er}

En application de l'article R222-24-4 du code de l'éducation, est créé, à compter du 1^{er} janvier 2020, dans la région académique Hauts-de-France, un service régional intitulé service de région académique des achats, SRAA. La direction de ce service monosite est localisée au rectorat de l'académie de Lille.

Afin d'assurer une liaison de proximité, un référent achat sera désigné sur les sites académiques.

Article 2

Le service de région académique des achats exerce les missions suivantes :

- La rédaction des marchés académiques, la publication, le suivi d'exécution, le suivi des enquêtes ministérielles et régionales
- La consultation des fournisseurs
- Le suivi des contrats d'entretien et de maintenance, leur mise en œuvre et leur renouvellement
- Le suivi d'exécution des marchés nationaux et régionaux pour l'ensemble des services prescripteurs
- La mission de conseil auprès de différents services prescripteurs, la centralisation et la redistribution des informations ministérielles
- L'approvisionnement des demandes d'achat, la création de l'engagement juridique, les demandes d'achat
- L'envoi du bon de commande aux fournisseurs
- La finalisation et la clôture des engagements juridiques et des demandes d'achat

Article 3

Le service de région académique est dirigé par un responsable régional, chef du service de région académique, dont l'emploi est implanté au rectorat de l'académie de Lille.

En application de l'article R222-24-5, le chef du service de région académique est placé sous l'autorité hiérarchique du Recteur de Région Académique et du Secrétaire Général de région académique.

Article 4

Pour effectuer ses missions, le service régional dispose de 6 ETP, à la date de création.

Article 5

Les personnels du service régional sont placés, pour l'exercice de leurs fonctions, sous l'autorité du chef de service régional.

L'évaluation des personnels du service régional relève de la responsabilité du responsable du service de région académique des achats.

Article 6

Le responsable du service de région académique des achats travaille en lien étroit avec les services prescripteurs des deux académies, les services prescripteurs placés sous l'autorité des Directeurs Académiques des Services de l'Education Nationale (DASEN) et les centres de services partagés des académies de Lille et d'Amiens (phase transitoire avant la création du CSP interacadémique au 1^{er} janvier 2021).

Le responsable du service de région académique établit un projet de service pluriannuel et remet chaque année au recteur de région académique un rapport d'activité du service régional dressant le bilan de l'année écoulée. Afin que la structuration du service puisse répondre aux missions et objectifs définis, celle-ci pourra évoluer.

Article 7

Le présent arrêté est publié sur les sites internet de chacune des académies de la région académique et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Article 8

Les secrétaires généraux des académies de Lille et d'Amiens, chacun pour ce qui les concerne, ainsi que le secrétaire général de région académique et le responsable du service de région académique des achats sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Lille, le 13 DEC. 2019

La Rectrice de Région Académique



Valérie CABUIL